



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-10-2025 /

Dossier complet le : 01-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008183/KK P

1 Intitulé du projet

Ferme Auberge Regenerative de La Touche

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LE FOUR A CHAUX

Raison sociale

Le Four a Chaux

N° SIRET

89288885000021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Viennois

Prénom(s)

Romain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comporte quatre aménagements : - Un aménagement agricole pour une activité de maraîchage biologique. Cette activité implique la construction d'un auvent agricole de dimensions 30mx10m en structure bois bardée sur une dalle béton ; l'installation de 9 abris de culture ; l'aménagement de prairies maraîchères, vergers, mares et haies. Ces installations se relient par des cheminements en stabilisé terre/pierre perméable. - La rénovation de plusieurs bâtiments d'un manoir existant. Quelques modifications d'ouvertures dans les façades sont prévues pour adapter les bâtiments aux usages. - L'aménagement d'un camping, composé de 24 tentes de 24m² posées sur plateforme bois, surélevées de 50cm par rapport au sol ; de 3 blocs sanitaires de 30m² comprenant chacun 6 salles de bains, surélevées de 50cm par rapport au sol. Tentes et sanitaires seront démontables en 12h à 48h. Des bassins de phytoépuration seront mis en place pour le traitement des eaux usées. - L'aménagement d'un parking public de 45 places sur la prairie située au nord du manoir en stabilisé terre pierre perméable et la construction d'une piscine de 18m par 8m au sud du manoir (de profondeur 1.7m max).

4.2 Objectifs du projet

Le projet possède un objectif croisé entre agriculture, patrimoine et loisir : . Du côté agricole, l'objectif est de redonner une vocation productive (en maraîchage bio diversifié) à des surfaces agricoles consacrées aujourd'hui à la production de foin. Cette nouvelle exploitation sera accompagnée d'un magasin de vente à la ferme à destination du public du site et de la commune dans l'ancien Manoir aménagé. À terme, l'objectif est d'installer progressivement des ateliers complémentaires (miel...) et d'atteindre une taille suffisante pour fournir restaurants et cantines scolaires du territoire. . L'objectif est de coupler cette activité agricole avec un projet de camping, visant à compléter l'offre touristique locale existante, complémentaire aux Châteaux. Ce projet offrira également un nouveau point d'ancrage aux acteurs économiques locaux, par la vente des produits issus des exploitations agricoles voisines et l'intégration des offres des prestataires touristiques du territoire (guides, loueurs de vélos...). L'aménagement du Manoir aujourd'hui abandonné, en plus de redonner de la valeur à un patrimoine bâti local, articulera les deux activités agricoles et touristiques, s'adressant aux habitants du territoire comme aux visiteurs. Ce projet s'insère dans une démarche de développement durable dont les principaux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit des travaux préparatoires en décapage et terrassements pour création de plateforme de voiries bâtiments, la création d'infrastructures de réseaux pour assainissement et desserte en réseaux divers et la réalisation des structures et revêtements de voirie et aire de stationnements. Concernant l'aménagement agricole, il prévoit la construction d'un auvent agricole non isolé de dimensions 30mx10m en structure bois + bardage fondé sur une dalle béton. Ce auvent a pour usage le stockage de la production agricole et d'outillage agricole. Il prévoit également l'installation de 8 abris de culture en structure acier et bache polyéthylène (8 tunnels de 30mx10m, 1 pépinière de 15mx10m). Il prévoit l'aménagement de prairies maraîchères, vergers, mares et haies. Ces installations se relient par des cheminements en stabilisé terre/pierre perméable. Concernant l'aménagement du camping, il prévoit l'installation de 24 tentes de 24m² chacune, posées sur des plateformes en bois, elles-mêmes posées sur des pieux et surélevées de 50cm par rapport au sol. Il prévoit la construction de 3 blocs sanitaires de 30m² chacun, en structure bois, isolés et bardés, posés sur des plateformes en bois, elles-mêmes posées sur des pieux et surélevées de 50cm par rapport au sol. Il prévoit l'installation de bassins de phytoépuration pour le traitement des eaux usées. Il prévoit l'aménagement d'un parking public de 45 places au nord du manoir en stabilisé terre pierre perméable et la construction d'une piscine de 18m par 8m au sud du manoir (de profondeur 1.7m max). Concernant la rénovation du manoir, il prévoit la rénovation des bâtiments existants en s'appuyant sur les ressources locales et les matériaux bio et géosourçés. Certaines

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation, l'activité de maraîchage biologique sera productive de mai à décembre. Le magasin de ferme et la transformation seront fermes en hiver. Le magasin de ferme pourra être ouvert ponctuellement pour les fêtes de fin d'année. Durant sa phase d'exploitation, le camping sera ouvert en saison, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 1^{er} novembre. En dehors de cette période, les tentes seront alors démontées et stockées dans les bâtiments. Durant sa phase d'exploitation, le manoir rénové sera ouvert toute l'année aux visiteurs. Les bâtiments à destination d'un usage agricole (le magasin de ferme et l'espace de transformation) seront fermes en hiver. Les bâtiments en lien direct avec le camping seront également fermes durant la période de fermeture du camping. En cas de nécessité, les tentes et les sanitaires seront démontables en 12 à 48 heures. Dans sa phase de démantèlement, les constructions neuves, (Tentes, sanitaires, auvent agricole, abris de culture) seront intégralement démontées et évacuées du site. Les tentes et sanitaires étant surélevées par rapport au sol, les sols ne seront pas dégradés. L'ensemble des réseaux enterrés pourront être également démantelés. L'objectif de la phase de démantèlement sera de ne laisser aucun ouvrage ou constructions neuves sur place.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt d'un permis d'aménager et au dépôt d'un permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface voiries estimée : Parc de stationnements : 960m ² - Stabilise : 1030m ² - Bâtiment agricole de 300m ² - Exploitation agricole de 20ha - 3 blocs sanitaires de 30m ² soit 90m ² - 24 tentes de 24m ² - Constructio	(m2 et m3, m2 et m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : la touche

Lieu-dit : _____

Localité : la touche 41500 Sèvres

Code postal : 41500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°30'49"E , " Lat. : 47°40'49"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Projet situe en zone NL pour le camping et le manoir, situe dans la zone N pour l'activite agricole
PLU de Suevres en cours et PLUI a venir - Les permis seront deposes sous le PLUI.

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Inscrit au patrimoine mondial de la vallée de la Loire - Zone cœur
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Loire amont 2002
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescription de révision du PPR
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet prévoit un forage pour la partie maraichage biologique (5000m3/an)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	A ce stade il est estimé un volume en déblai/remblai de 560 m ³ et un excédent de 245 m ³ de matériaux de déblai et de 600 m ³ de terre végétale.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Il est prévu l'arrivée de matériaux granulaire naturel dans le cadre de la constitution des voiries, de l'ordre de 800 m ³ .
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet prévoit uniquement le réemploi de terre végétale sur le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales sera adaptée selon les secteurs et leurs caractéristiques respectives. Lorsque la topographie et la perméabilité des terrains le permettent, les eaux pluviales seront collectées dans un réseau tampon composé de noues paysagères et de bassins de rétention à ciel ouvert. Ce réseau sera dimensionné de façon à tenir compte des surfaces imperméabilisées et à
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'engage à préserver le site, ses paysages, et renforcer sa biodiversité. Par le respect des passages ouverts pour le grand gibier et des trames verte et bleue, en interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires, en pratiquant une fauche intermittente et successive, par l'ajout de mares, de haies diversifiées et de grands arbres, créant des habitats, corridors, abris et nichoirs
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 de la levée de Loire suffisamment éloigné (un peu plus de 600m). Le projet est sans impact direct sur cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le parking vient s'implanter sur une surface actuelle de végétation en friche, le sol reste une surface en herbe car usage saisonnier. Le bâtiment agricole s'implante sur des parcelles cultivables, représentant moins de 1% de la surface agricole exploitable. Les 24 tentes de camping sont installées sur plateformes surélevées démontables en 48h permettant de réduire considérablement l'impact
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet se trouve dans le périmètre de 20km d'alerte de la centrale nucléaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques d'inondations décrits par le PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements sur site sont définis par - L'accès des véhicules au parking (cf annexes) (45 places) selon saisonnalité - L'accès de véhicules de livraison nécessaire à l'activité du camping - L'accès piéton aux parcelles de camping et au manoir (150 personnes/jour maximum) selon saisonnalité - L'accès piéton aux parcelles de maraîchage (5 personnes/jour maximum) selon saisonnalité
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Proximité de la carrière. Activité de camping début 2028 afin que les carriers puissent s'éloigner et permettre une compatibilité des activités conformément à l'arrêté préfectoral n°41-2015-11-26-004
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'étude d'éclairage tiendra compte de l'arrêté du 27 décembre 2018 concernant les « Nuisances lumineuses » et le texte d'application du 06 janvier 2020. De nuit l'éclairage sera éteint ou abaissé
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet permet la rehabilitation et la sauvegarde d'un element de patrimoine vernaculaire menace de ruine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet presente 5 zones distinctes d'usage des sols. 5 ha sont reservees a un usage agricole, accueillant du maraichage bio, diversifie intercales d'allees enherbees, haies fruitieres ou arbres. 23 ha sont des prairies de fauche ou paturage tournant dynamique. 5 ha de bois autour de la Trone sont conservees. La zone de carriere retrocedee accueille 3 blocs sanitaires et 18

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est pas soumis à d'autres évaluations des incidences sur l'environnement

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble du site passera en Agriculture biologique, permettant de garantir la préservation de la biodiversité et la qualité des eaux de ruissellement. Les parcelles destinées à l'activité de maraîchage seront implantées sur des parcelles actuellement cultivées de manière conventionnelle. L'installation d'une exploitation maraîchère permettra d'augmenter l'autonomie du territoire, et donc de réduire les émissions liées au transport. Les pratiques agricoles de la ferme (faible travail du sol, couverture permanente des sols, rotations) contribueront à renforcer l'activité biologique du sol et la biodiversité sur des parcelles actuellement en agriculture conventionnelle. Des mesures seront mises en œuvre afin d'éviter la mise en communication des nappes souterraines distinctes. La modification vise un seul système aquifère. Par conséquent, elle n'engendrera pas la mise en communication de deux aquifères distincts. Des dispositions sont prises pour éviter l'introduction d'une pollution de surface dans la nappe phréatique dès la phase travaux. La plupart des travaux ont lieu de jour afin de limiter les impacts en matière de bruit, de lumière et de vibration. Enfin, un système de decantation sera mis en œuvre afin d'abaisser le taux de matières en suspension présentes dans les eaux rejetées et un contrôle des eaux sera réalisé avant leur rejet. Les constructions privilégieront des matériaux naturels, bio et géosourçés : Structure en bois, isolation en fibre de bois, bardage en bois ; réparation de certains murs existants du manoir en pierre prélevées sur site ; etc... L'intégration de matériaux transformés sera réduite au strict minimum selon les contraintes techniques et réglementaires. Les tentes et sanitaires seront surélevés par rapport afin d'avoir un impact minimum sur les sols et permettre une continuité des trames vertes, bleues et

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La SCI a pour objectif de créer un projet exemplaire en termes d'écologie tant dans l'acte de construire, que dans la gestion du paysage. Suite à un long travail de préparation mené depuis 2022 avec les services de l'Etat, le projet permet de développer une activité vertueuse sur un site remarquable, tout en évitant le moindre impact sur des parcelles protégées. Le projet aura :
En phase travaux, de façon temporaire : des nuisances sonores et d'émission de poussières, elles seront minimisées et contrôlées avec mise en place de méthodologie de travaux et de moyens adaptées. De façon permanente : Aucune incidence négative. Le projet, par ses ambitions environnementales préservera la nature environnante. En ce sens, il ne nécessite pas selon nous d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Viennois

Prénom Romain

Qualité du signataire Gerant

À Lamblore

Fait le 31-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)